

En un an, Johnny a rapporté 7 millions d'euros à ses héritiers ! Combien de taxes, Macron ?

écrit par Christine Tasin | 10 mars 2019



Il est des gens qui vivent dans un univers inimaginable pour le commun des Français et notamment par ces Gilets jaunes si nombreux, trop nombreux, que nous avons tous rencontrés sur les ronds-points ou dans les manifs.

5 centimes de plus pour le litre d'essence, et c'est la cata, c'est la difficulté pour aller travailler, pour finir le mois...

Et à côté de ça on nous parle d'héritages qui, en plus de l'héritage proprement dit, rapportent 7 millions d'euros aux ayants droits...

Ça laisse rêveur, ça interpelle.

Cela ne me dérange pas que l'artiste Johnny ait gagné des sommes folles, il était populaire il se donnait à son métier. Après tout, s'il trouvait des fans (gogos ?) prêts à acheter des places de concert au prix du caviar, tant mieux pour lui, tant pis (ou tant mieux ?) pour eux.

Mais le problème des revenus de ses oeuvres est autre.

Non seulement une bonne partie de l'héritage de Johnny risque d'échapper à ses enfants majeurs et donc la partie au-delà des 100 000 euros exonérés de droit de succession risque d'échapper à l'Etat français, au contribuable français, ce qui, en ces temps de dette abyssale met un peu en colère... (réponse du tribunal de Nanterre le 22 mars)

Mais, en sus, les royalties des oeuvres de Johnny vendues en 2018 et qui atteignent des fortunes... risquent bien elles aussi d'échapper au contribuable français. En toute logique ces royalties doivent être imposées, non ? Mais si elles vont toutes à Laetitia et ses filles, elles nous passent sous le nez.

Pourtant, Johnny est revenu mourir en France, pourtant la même Laetitia a demandé et obtenu des obsèques nationales pour le chanteur... Je ne sais si finalement la veuve du chanteur en a payé le coût, la facture avait été envoyée à l'Elysée, tant qu'à faire !

J'en ai un peu assez de ce système et de ces gens qui crachent sur la France, qui ne la trouvent jamais assez bonne mais qui ne font rien pour elle... qui se délocalisent pour payer moins d'impôts, qui déshéritent leurs enfants vivant en France et qui déshéritent donc le contribuable français.

Entre son ultime album, écoulé à 1,7 million d'exemplaires, et ses anciens disques, le rockeur a rapporté au moins 7 millions d'euros à ses héritiers depuis sa mort, en décembre 2017.

Hors normes de son vivant, hors normes depuis sa mort. Depuis la nuit du 5 au 6 décembre 2017, Johnny Hallyday a vendu pas moins de 2,7 millions de disques. On connaissait déjà [le chiffre record de « Mon Pays c'est l'amour »](#), son album posthume écoulé depuis mi-octobre 2018 à 1,7 million d'exemplaires, dont 200000 à l'étranger, un chiffre qui le classe à la 5e place des ventes d'albums physiques dans le monde

en 2018.

Ce qui n'était pas dévoilé à cause du [conflit judiciaire autour de son héritage](#), c'est l'ampleur des ventes du « back catalogue » – soit ses disques sortis il y a plus de deux ans – sur la même période. Et elles aussi sont impressionnantes. Selon nos calculs, elles dépassent le million, si l'on cumule les ventes d'Universal – le label de Johnny de 1961 à 2004, soit 44 albums et plus d'un millier de chansons – et [celles de Warner](#), le label de ses sept derniers albums.

Dès sa disparition, juste avant Noël 2017, les deux labels ont vendu 500000 CD, dont 385000 des compilations. Et tout au long de 2018, Universal et, dans une moindre mesure, Warner ont fait un gros travail de recherches [pour alimenter les fans de rééditions](#), d'albums inédits et de coffrets.

Car la matière première est colossale. *« C'est une œuvre extrêmement riche, car la carrière de Johnny a été très longue, souligne George De Sousa, directeur du catalogue chez Universal. Mon collaborateur qui s'occupe du travail sur les rééditions passe 80% de son temps sur les enregistrements d'Hallyday que nous possédons. Nous n'avons pas d'inédit, mais énormément de versions différentes, de live. Nous sortons des disques à quelques milliers d'exemplaires juste pour les fans inconditionnels à côté des compilations qui sont très rentables. Dans nos archives, nous avons de quoi faire vivre l'œuvre de Johnny pendant encore au moins 10 ans. »*

7 millions d'euros pour les héritiers

Pour ne reprendre que ses plus gros résultats, Universal a ainsi écoulé 100000 coffrets « L'Album de sa vie », 42000 « Concert de sa vie », cumulé 61000 exemplaires du « Stade de France 1998 », du « 100 % live à la tour Eiffel » et du « Parc des Princes 1993 ». Les 44 albums de Johnny réédités – en CD et vinyles – approchent les 100000 fans, sans compter les 15000 [« Sang pour Sang »](#) depuis un an. Tous formats confondus, Warner a pour sa part vendu 200000 disques.

Selon nos calculs, alors que Johnny touchait entre 10% et 15% sur les ventes de son catalogue, et entre 25 et 30% pour son dernier album, son triomphe posthume rapporterait au minimum 7 millions d'euros [à ses héritiers](#). Sans compter les passages radio et télé, ainsi que les revenus générés par le merchandising de l'artiste, t-shirts et autres souvenirs estampillés.

Qui va toucher quoi ? Depuis le 18 décembre dernier, [Laeticia Hallyday](#) et ses deux filles reçoivent leur part des ventes de disques, soit 62,5% qui a été libérée par décision de justice. Laura Smet et David Hallyday ont obtenu de la justice [le gel de leur part d'héritage](#)– les 37,5% restants –, en attendant que les juges tranchent sur le fond de l'affaire : son testament américain qui déshérite ses grands enfants est-il applicable ? Ça ne saurait tarder. Les deux clans Hallyday se retrouveront le 22 mars au tribunal de Nanterre.

[MusiqueJohnny HallydayWarnerUniversalLaura SmetDavid Hallyday](#)
[http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/musique/nouvel-album-anciens-disques-reeditions-johnny-hallyday-rapporte-toujours-gros-08-03-2019-8027847.php#xtor=EREC-109-\[NLalaune\]-%7B_id_connect_hash%7D@1](http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/musique/nouvel-album-anciens-disques-reeditions-johnny-hallyday-rapporte-toujours-gros-08-03-2019-8027847.php#xtor=EREC-109-[NLalaune]-%7B_id_connect_hash%7D@1)